

# ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION COLLEGE: UNE PRIORITE NATIONALE DES REFORMES DU 2<sup>ND</sup> DEGRE

## CADRE LEGISLATIF :

- [Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours Avenir \(BOEN n°28 du 9-7-2015\)](#)
- [Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants](#)
- [Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#) (nouveau partage de compétence Etat/Régions pour une meilleure éducation à l'orientation en adéquation aux spécificités territoriales)
- [Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance](#)
- [Décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019](#) (les orientations stratégiques en matière d'information et d'orientation relèvent de la responsabilité du Recteur de Région Académique)

## LECTURES COMPLEMENTAIRES:

- [Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves en 2019 \(édition 2020\), DGESCO, juin 2020](#)
- [Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur \(Depp 2019\)](#)

## OBJECTIFS :

- Dépasser les stéréotypes (genre, social et handicap) sur les métiers et formations
- Elargir les perspectives en montrant la diversité des formations, des secteurs et des métiers
- Participation à des événements (forum des métiers, JPO)
- Réalisation de périodes d'immersion et d'observation (tutorat, étudiants ambassadeurs)
  - Valoriser l'ensemble des voies de formation (apprentissage et agricole inclus)

## HEURES DEDIEES A L'ORIENTATION :

Au collège
12 heures/an en 4 <sup>o</sup>
36 heures/an en 3 <sup>o</sup>

## PISTES ACTIONS. PROPOSITIONS ONISEP :

Pistes d'actions >>>	- Etudier des annonces d'emploi - Organisation de rencontres ou d'ateliers avec des professionnels - Réalisation d'interviews de professionnels - Séances en salle informatique, au CDI, au CIO ... pour découvrir les outils et ressources à disposition	- Test d'intérêts, d'auto-évaluation - Organisation et/ou participation à des forums des métiers - Organisation de rencontres ou d'ateliers avec des professionnels - Ateliers à partir d'exemples concrets de métiers, de formations	- Rencontres d'élèves de lycée GT et voie professionnelle - Visite d'entreprise, administration ou association (préparation en amont, restitution en aval en individuel ou petits groupes) - Séances de recherche en salle informatique, au CDI, au CIO... avec le professeur documentaliste, le psychologue de l'éducation nationale

## RESSOURCES :

- [Vadémécum «L'accompagnement à l'orientation au collège»](#) (objectif et pistes actions)
- [« L'avenir s' imagine ! »Sensibiliser à l'orientation et ouvrir les horizons professionnels par le jeu](#)
- [Séances pédagogiques de l'Onisep](#)
- [Des métiers selon mes goûts](#)

## OUTILS :

- la [plateforme FOLIOS](#) (capitalisation d'expériences et compétences scolaires ou extrascolaires)
- la [plateforme ETINCEL](#) (modification et envoi de séances pédagogiques aux élèves)
- la rubrique [Équipe éducatives](#) d'Onisep.fr (travail en autonomie des élèves et leurs familles)
- [www.parcoursmetiers.tv](#) (vidéos sur les métiers et les formations réalisées par les jeunes des concours « **Je filme le métier qui me plaît** » et « **Je filme ma formation** ». Ce site offre de plus un **module Outilprof** pour créer des activités à distance pour les élèves)

## SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :

Elle est obligatoire pour tous les élèves des classes de 3° ([article D. 332-14 du code de l'éducation](#)), sauf année scolaire 2020/2021 en raison du contexte sanitaire Covid 19. Elle a pour objectif de « développer les connaissances des élèves sur l'environnement technologique, économique et professionnel et notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation ».

Elle est intégrée au Parcours Avenir. Elle peut être organisée pour des élèves de 4° (article D. 331-6 du code de l'éducation). Les élèves de moins de 14 ans, des classes de 4° ou de 3°, peuvent effectuer leur séquence d'observation selon la même réglementation.

Organisation : d'une durée de 5 jours, consécutifs ou non, pendant le temps scolaire. Elle peut être divisée en plusieurs périodes. Pour les 3° PM et de SEGPA, cette séquence est intégrée à leurs stages en milieu professionnel. Il convient que les établissements scolaires d'un même bassin coordonnent leur période de séquence d'observation. La séquence d'observation doit être précédée d'un temps de préparation et suivie d'un temps d'exploitation ou de restitution qui permet de valoriser cette expérience.

## AGENDA DES ACTIONS. PROPOSITION ONISEP :

		<b>Axe 1. Découvrir le monde économique et professionnel et les métiers</b>	<b>Axe 2. Commencer à élaborer son projet d'orientation</b>	<b>Axe 3. Découvrir les différentes voies de formation</b>
4°	T1	Comprendre les compétences requises pour exercer un métier et montrer comment celles acquises durant la scolarité y participent.		Identifier, s'initier aux outils d'information sur les métiers et les formations.
	T2	Identifier les secteurs d'activité et savoir situer des organisations productives.	Se connaître et s'autoévaluer.	Découvrir les voies de formations après la 3° et leurs débouchés en attirant l'attention sur les stéréotypes de genre.
	T3	Observer des pratiques professionnelles.	Savoir explorer ses centres d'intérêt, les enrichir au cours des découvertes.	Identifier les parcours de formation qui amènent à des métiers.
3°	T1 Phase d'information	Repérer l'environnement géographique dans lequel se positionne l'entreprise et l'implication sur les métiers.	Se connaître et s'autoévaluer.	Elaborer et planifier une stratégie de recherche d'informations.
	T2 Phase provisoire d'orientation	Travailler sur les représentations des métiers. Observer les pratiques professionnelles.	Connaître les critères et modalités d'affectation dans les voies de formation.	Connaître les différentes voies post 3° et leurs contenus.
	T3 Phase définitive d'orientation	Observer l'organisation d'une structure professionnelle.	Construire son projet de formation et d'orientation post 3°	Décrire le parcours d'un professionnel.

